

DEC192471DR02

Décision portant nomination de Mme Sakina Madel-Kawami aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche (IMJ-PRG)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche et nommant M. Loïc Merel en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR7586 en date du 11/02/2019 ;

Considérant que Mme Sakina Madel-Kawami a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Meudon les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sakina Madel-Kawami, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu - Paris Rive Gauche à compter du 01/01/2019.

Mme Sakina Madel-Kawami exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Sakina Madel-Kawami est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/09/2019

Le directeur de l'unité
Loïc MerelVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa de la Présidente de l'université de Paris-Diderot
Christine ClériciVisa du doyen Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

université
PARIS
PARIS 7
DIDEROT

